

DÉLIBÉRATION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 15 octobre 2020	Délibération n°2020/43– p1/2
Objet : Création de poste	
Nomenclature de télétransmission : 4 Fonction publique	

<u>Nombre de membres</u>	<i>L'an deux mille vingt,</i>
En exercice : 34	<i>Le 15 octobre 2020 à vingt heures,</i>
Présents : 22	<i>Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire, au Théâtre Roger LAFAILLE sis 11 avenue du Maréchal LECLERC – 94430 Chennevières-sur-Marne, en raison de la crise sanitaire et des distanciations nécessaires à la tenue des réunions, sous la présidence de Monsieur Hamza MOKHTARI, conseiller municipal de Chennevières-sur-Marne, représentant de GPSEA et Président du Syndicat.</i>
Votants : 25	
Procurations : 3	

Sont présents :

Mmes Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, MM. Pierre-Alexandre BAUX, Joël PESSAQUE, Mme Frédérique HACHMI, MM. Hamza MOKHTARI, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Stéphane CHAULIEU (jusqu'au point 7 inclus), Philippe FISCHER, Mme Dominique HUMEZ, MM. Kévin TELLIER, Stéphane TOURNANT, Laurent CHARMOIS, Lucas TRIPIER, Marc COHEN, Pierre FERRERO, MM. Jean-Daniel AMSLER, Alain CATINAUD, Stéphane RABANY, Matthieu PIERRON, Alain TAMEGNON HAZOUME, Nassim BOUKARAOUN

Sont représentés :

*M. Clément TENDIL, pouvoir donné à M. Stéphane CHAULIEU
Mme Florence TORRECILLA, pouvoir donné à Mme Dominique HUMEZ
M. Cédric DAMIEN, pouvoir donné à Hamza MOKHTARI
M. Stéphane CHAULIEU (à partir du point 8), pouvoir donné à Jean-Daniel AMSLER*

Sont absents excusés :

MM. Jacques DRIESCH, Ambroise TOIN, Eric FAIVRE, Christophe IPPOLITO, Mme Dominique DUROSELLE,

Sont absents :

MM. Grégoire VERNY, Sylvain AUBERT, Philippe GOYHENECHÉ,

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34

Vu la délibération n° 2018-21 du Comité Syndical en date du 27 mars 2018 modifiant le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire placé auprès du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne en date du 5 mars 2020,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Considérant qu'il convient d'anticiper le départ en retraite d'un agent,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20201015-DEL-2020-43-DE
Date de télétransmission : 22/10/2020
Date de réception préfecture : 22/10/2020





Article 1 : approuve la création de poste qui modifie comme suit le tableau des effectifs :

FILIERE - GRADE	ANCIEN TABLEAU	NOUVEAU TABLEAU
Filière administrative		
<u>Catégorie A</u>		
Emploi fonctionnel - TC	1	1
Attaché principal - TC	2	1
Attaché - TC	2	4
<u>Catégorie B</u>		
Rédacteur - TC	0	1
rédacteur – P1 - TC	2	2
<u>Catégorie C</u>		
Adjoint administration 2 ^{ème} CL	0	1
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	7	10
Filière technique		
<u>Catégorie A</u>		
Ingénieur principal – TC	1	2
Ingénieur en chef - TC	1	0
Ingénieur - TC	9	8
<u>Catégorie B</u>		
Technicien – P2 - TC	1	1
Technicien - TC	1	0
adjoint technique C1 - TC	3	3
adjoint technique C2 - TC	1	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	17	15
TOTAL GENERAL	24	25

Article 2 : dit qu'en cas d'impossibilité à pourvoir les emplois vacants par voie statutaire, le Président est autorisé à recourir à la voie contractuelle en application des dispositions de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984.

Article 3 : dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget, chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 21 octobre 2020

Le Président
Hamza MOKHTARI

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20201015-DEL-2020-43-DE
Date de télétransmission : 22/10/2020
Date de réception préfecture : 22/10/2020

